

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse



7.1.1 – Budgets et comptes

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de MAZAN

Séance du 05 juin 2024.

L'an deux mille vingt-quatre

Et le cinq juin,

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 30 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

**Délibération n° :
DEL2024_06_04**

Objet : Budget Principal 2024 - Décision Modificative n°1

Rapporteur : M. Georges MICHEL

Présents : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Marie-Hélène MOREL, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, Mme Christine JACQUES, Mme Cécile DEMENKOFF, M. Vincent FLEGON, Mme Yvonne VIRDIS, M. Bruno GANDON, Mme Eve GALLAS, Mme Aurélia PISANI, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : M. Jean-Philippe ACHARD, M. Patrick LECOQ, Mme Amandine APPLANAT, Mme Elodie BOFFELLI, M. Julien BREMOND, Mme Angéline LEROUX, M. Patrick ZAMBELLI, Mme Anne MUH, M. Stéphane CLAUDON.

Absent : M. Franck PETIT

Secrétaire de séance : Mme Christine JACQUES.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2024_04_03 du 3 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif du Budget Principal 2024 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il est possible de procéder à des ajustements par Décision Modificative.

La décision modificative n° 1 proposée vise à ajuster les crédits au vu des recettes notifiées et des dépenses réalisées à ce jour comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
60612		15 897,00 €		
615231		25 000,00 €		
61558		17 000,00 €		
TOTAL CHAPITRE 011		57 897,00 €		

74111				2 993,00 €
741121				43 567,00 €
741127				11 337,00 €
TOTAL CHAPITRE 74				57 897,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	57 897,00 €	0,00 €	57 897,00 €

INVESTISSEMENT				
215731		138 000,00 €		
TOTAL CHAPITRE 21	0,00 €	138 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2312	138 000,00 €			
TOTAL CHAPITRE 23	138 000,00 €	0,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	138 000,00 €	138 000,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL	0,00 €	57 897,00 €	0,00 €	57 897,00 €
----------------------	---------------	--------------------	---------------	--------------------

Vu le Budget Principal 2024 adopté par le Conseil Municipal en séance du 03 avril 2024,

Vu le projet de Décision Modificative n°1 annexé à la présente délibération,

Vu la Commission des Finances du 24 mai 2024,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les virements de crédits présentés par la Décision Modificative n°1 pour le budget primitif du Budget Principal 2024 telle que définie dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE Le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote : Pour : 24
Contre : 4 (M. CLAUDON, M. CLAUDON, Mme MUH, Mme DUFOUR)
Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

Secrétaire de Séance,



Christine JACQUES

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Le Maire

Louis BONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.